

## REMONDIS – Code d'éthique

### Introduction

Chez REMONDIS, les actions de l'entreprise et le respect des normes juridiques et éthiques les plus strictes sont indissociables. Le respect du Code d'éthique au sein de toutes les branches de l'entreprise constitue une priorité aussi bien au niveau national qu'international. Nous adoptons cette ligne de conduite en premier lieu de notre propre initiative, et pas seulement parce que nos partenaires commerciaux, les autorités et le grand public attendent de nous que nous nous comportions comme tel.

Le Code d'éthique de REMONDIS est fondé sur des principes de conformité qui, d'une part, sont établis depuis plusieurs années et, d'autre part, sont continuellement passés en revue et adaptés en fonction des exigences actuelles du marché. Dans ce contexte, le haut degré de responsabilité que nous assumons envers l'avenir constitue la constante qui caractérise nos actions.

### Respect des Droits de l'homme

Le Groupe REMONDIS adhère strictement au respect des Droits de l'homme tels que définis par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Nous rejetons toutes les formes de travail forcé. Nous proscrivons également fermement le travail des enfants. L'âge minimum des employés est déterminé par les lois nationales ou les conventions collectives en vigueur, dès lors que celles-ci ne contreviennent pas à l'âge minimum fixé dans l'accord de l'Organisation internationale du travail (OIT). En ce qui concerne les conditions de travail, la protection de la santé, les salaires et les avantages sociaux, nous veillons à ce que tous nos sites, partout dans le monde, respectent au minimum les réglementations en vigueur dans les régions concernées. Notre objectif premier est d'établir des normes allemandes et européennes même là où cela n'est pas encore garanti par la législation des pays concernés.

### Non-discrimination

Les employés sont recrutés et promus sur la seule base de leurs qualifications et de leurs performances professionnelles. Nous promouvons l'égalité des chances et de traitement des employés et nous luttons contre toute forme de discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique, le genre, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'identité sexuelle. Les mesures discriminatoires allant à l'encontre de ce principe de rapports libres de toute différence, toute exclusion, toute préférence ou tout harcèlement sont interdites sans exception, y compris sous leurs formes les plus légères.

### Durée de travail légale

Nous garantissons le respect de toutes les restrictions de temps de travail applicables, sans exception. En aucune circonstance la durée maximale du temps de travail autorisée telle que définie par les lois et les normes du droit du travail ne peut être dépassée. Les heures supplémentaires sont limitées conformément aux conventions légales ou contractuelles applicables sur le site concerné. Nous veillons à ce que les temps de pause obligatoires soient respectés et nous accordons de manière générale une grande importance à la santé, à la sécurité et au bien-être de nos collaborateurs. Les employés disposent d'un droit illimité à la liberté d'association et à la négociation collective.

## Protection de la santé

Nous prenons des mesures exhaustives pour protéger et assurer la santé et la sécurité de nos employés. Nous prenons non seulement en compte toutes les exigences propres aux pays et entreprises concernés en matière de santé et de sécurité au travail, mais nous contribuons aussi au sujet à travers nos propres programmes de promotion et de contrôle, dont la gestion est assurée par le management. Nous incluons dans les volets Santé et Sécurité les questions relatives aux processus et conditions de travail, de même que les comportements individuels en matière de sécurité et la culture globale de la sécurité au travail. Dans le cadre de notre culture assumée du Zéro accident, un échange constant est encouragé à tous les niveaux afin d'améliorer sans cesse les résultats en matière de prévention des accidents et des maladies professionnelles.

## Développement durable

Nous nous engageons à protéger les ressources et le climat dans tous nos domaines d'activité. Dans ce contexte, nous adhérons clairement aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et contribuons à la réalisation des 17 objectifs fixés. Nous respectons bien évidemment les normes de protection de l'environnement. La protection des matières premières naturelles, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et la prévention de la pollution de l'environnement font partie intégrante de notre philosophie d'entreprise en raison de notre cœur de métier dans le domaine du recyclage. Par ailleurs, nous mettons tout en œuvre pour réduire autant que possible les émissions dans tous nos domaines d'activité. À cette fin, nous menons un programme de gestion de l'environnement et de l'énergie. Nous encourageons également nos employés à adopter un comportement respectueux de l'environnement et du climat à travers des informations et des formations.

## Concurrence loyale

Le Groupe REMONDIS est pleinement engagé dans l'économie de marché. Toute violation des lois antitrust applicables dans les différents pays, quel qu'en soit l'aspect ou la forme, est strictement interdite. Ce même positionnement se retrouve dans nos processus commerciaux. Lorsque nous traitons avec des fournisseurs et des clients, nous évitons tout ce qui pourrait favoriser une influence illégitime sur la concurrence, même au sens le plus éloigné. Cela s'applique aux accords sur les prix, aux parts de marché et aux capacités, ainsi qu'à la répartition des clients et des marchés régionaux ou à toute autre forme d'influence problématique en vertu du droit de la concurrence. Au sein de notre groupe, les cessions de commerces et d'entreprises, de même que les projets de joint venture, se déroulent dans le strict respect du contrôle des concentrations par les autorités antitrust compétentes dans le pays concerné.

## Intégrité dans les transactions commerciales

Éviter la lutte et combattre la corruption est un enjeu important chez REMONDIS. Aucune violation des dispositions légales ou des règlements de l'entreprise relatifs à l'octroi ou à l'acceptation d'avantages n'est tolérée. Le seul cas acceptable est lorsqu'aucune collaboration commerciale ne découle de cet avantage. Aucune augmentation des ventes ou des bénéfices ne peut jamais justifier une conduite commerciale inappropriée. Cela vaut pour l'ensemble du groupe sans exception. Nous veillons par ailleurs à ce que les décisions soient toujours prises dans l'intérêt de l'entreprise et sur la base de critères factuels. Le télescope les intérêts privés et des intérêts de

l'entreprise sont strictement interdits et sont sévèrement sanctionnés. Il en va de même pour la falsification de documents et la présentation de comptes inexacts.

### Traitement des informations confidentielles et sécurité de l'information

Nous des informations confidentielles uniquement à des fins opérationnelles et ne partageons avec des tiers aucune donnée technique concernant les produits et les processus, les stratégies marketing ou de vente, les données clients, les informations financières ou de transactions non publiques, ou encore les données à caractère personnel. Il en va de même pour les secrets commerciaux et d'affaires et le savoir-faire appartenant à REMONDIS ou à ses partenaires commerciaux. Si néanmoins un partage a lieu, celui-ci peut uniquement faire suite à un accord et une autorisation clairement formulés. L'obligation de non-divulgence des informations confidentielles s'applique à nos employés même après la fin des rapports de travail. Certains de nos processus informatiques et commerciaux sont certifiés conformément à la norme internationale ISO 27001. Par ailleurs, nous avons créé des structures opérationnelles et stratégiques afin d'étendre à long terme la sécurité de l'information au sein de l'ensemble du groupe REMONDIS et de nous préparer à de nouveaux défis, par exemple à la question des cyberattaques.

### Position claire concernant le plagiat

Nous protégeons notre propre propriété intellectuelle et respectons la propriété intellectuelle des tiers. Nous condamnons fermement le recours au plagiat. Nous avons recours à tous les moyens légaux pour lutter contre la contrefaçon des technologies et produits propres à REMONDIS. Nous attendons de tous nos employés, clients et fournisseurs qu'ils prennent des mesures strictes contre l'achat et l'utilisation de pièces contrefaites et la copie non autorisée des technologies développées ou brevetées par nos soins.

### Responsabilité financière

La gestion responsable des actifs et des biens de l'entreprise est la base économique de la réussite de nos activités commerciales. Nous prenons toutes nos décisions dans le but de préserver et d'accroître les actifs de l'entreprise. Nous appliquons également des principes éthiques et moraux aux décisions financières et aux investissements. Nous ne nous engageons jamais dans la spéculation sur les matières premières à la hausse ou à la baisse des prix. Les domaines d'activité présentant une perspective à court terme et des risques pour l'entreprise sont eux aussi strictement exclus. Nous utilisons les ressources de notre entreprise de manière appropriée et responsable, en respectant les règles de prudence et de légalité. Nous protégeons également l'entreprise contre les abus, les dommages, la destruction, la perte et le vol. Toute forme de fraude, d'abus de confiance, de vol, de détournement de fonds et d'évasion fiscale est interdite, qu'elle porte atteinte aux biens de la société ou aux biens de tiers.

## Coopération avec les autorités

Nous nous efforçons de maintenir une relation de coopération avec toutes les autorités compétentes, tout en préservant nos intérêts et nos droits. Si des informations doivent être transmises aux autorités, ce processus sera réalisé de manière complète, ouverte, exacte, en temps utile et sous une forme compréhensible.

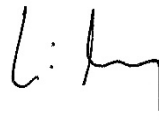
## Position concernant les lanceurs d'alerte

Nous disposons de notre propre système d'alerte au moyen duquel nous donnons la possibilité à nos employés, mais aussi à des tiers, de signaler toute violation de la loi ou des règles de conformité. Notre service Conformité examine attentivement chaque rapport entrant. Les infractions font systématiquement l'objet d'une enquête. Nous garantissons au lanceur d'alerte l'anonymat, la confidentialité et la sécurité de ses données. Le lanceur d'alerte n'a à craindre aucune conséquence négative ou sanction. En contrepartie, nous encourageons toute personne à signaler immédiatement les abus connus ou suspectés à son responsable ou directement au service Conformité. La protection du collaborateur ou de la collaboratrice contre les représailles est garantie à 100 %.

Lünen, août 2023



Ludger Rethmann  
PDG  
REMONDIS SE & Co. KG



Herwart Wilms  
Directeur général  
REMONDIS Sustainable Services GmbH